CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 février 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CHANGEMENT DE SIÈGES AU SEIN DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Mme le Président: Le whip de l'opposition officielle vient de me signaler que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) occupera la banquette n° 162, tandis que le député du Yukon (M. Nielsen) occupera la banquette n° 161.

Des voix: Bravo!

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES TRANSPORTS

LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE CONCERNANT LE TRANSPORT DES CÉRÉALES POUR LE QUÉBEC

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, je suis très heureux de prendre la parole en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement. Hier le gouvernement canadien annonçait une nouvelle politique concernant le transport des céréales. Depuis lors, beaucoup de choses ont été dites au Québec et également bien peu. Bon nombre d'agriculteurs québécois se posent des questions au sujet de cette politique et se demandent ce qu'il en est. Je tiens à dire, madame le Président, qu'à titre de député du Québec et de président du souscomité du caucus sur l'agriculture, nous avons toujours eu et j'ai toujours eu à cœur de défendre les intérêts des Québécois, comme nous l'avons fait antérieurement pour la politique sur les produits laitiers, pour le paiement de stabilisation du prix du porc, pour la politique relative aux 33 millions de dollars destinés à l'entreposage des grains, et dans d'autres domaines entre 1978 et 1983, et que nous entreprendrons lundi une tournée au Québec, à Saint-Raymond-de-Portneuf et à Rimouski, afin d'expliquer notre point de vue, d'entendre les observations de nos concitoyens au sujet de cette politique et de faire connaître aux Québécois la situation de la politique des transports des céréales et principalement pour les agriculteurs du Québec.

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE À CERTAINS DÉPUTÉS LIBÉRAUX DE DÉNONCER LES PROPOSITIONS DU MINISTRE CONCERNANT LES PROVENDES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions du même article, j'aimerais faire quelques remarques au nom des millions de Québécois qui manifestent aujourd'hui leur déception envers les propositions faites

par le ministre des Transports hier au sujet de cette politique concernant les provendes. Madame le Président, je crois qu'à titre de député du Québec, et étant désireux de représenter les agriculteurs québécois, je dois dénoncer vigoureusement cette politique et inviter justement ces valeureux députés libéraux qui, il n'y a pas longtemps, assuraient à la province de Québec et à la classe agricole québécoise une sécurité suffisante, à s'y opposer également, car la déclaration faite par le ministre hier ne répond absolument pas aux attentes prévues, et elle soulève un tollé général au Ouébec actuellement. De plus je pense que je suis en droit de réclamer à ces dix députés, qui avaient formé ce comité pour assurer la survivance de l'agriculture au Québec, d'avoir au moins le courage de dénoncer les propositions qui sont faites ou au moins de démissionner de leur siège si véritablement ils sont désireux de respecter les droits des agriculteurs québécois. Je pourrais comparer ce sentiment de désolation au Québec à la promesse qu'on a faite au sujet du F-18. Encore une fois le Ouébec est trahi au sujet des engagements qu'avaient pris les députés libéraux du Québec par rapport à ces propositions. Étant donné les circonstances, madame le Président, je ne peux faire autrement, au nom de ces millions de Québécois, les agriculteurs du Québec, que de crier bien haut en cette Chambre pour demander à ces députés du Québec de prendre position, de condamner sévèrement et de s'opposer à de telles propositions qui ne feront que nuire à l'expansion de l'agriculture du Québec. Voilà, madame le Pré-

M. Blais: Absolument irresponsable! L'honorable député sert mal sa province et son pays!

[Traduction]

LA DÉRIVATION GARRISON

L'ACCROISSEMENT DES FONDS ENVISAGÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 21 du Règlement pour saisir la Chambre du projet d'affectation de fonds supplémentaires au projet de dérivation Garrison annoncée il y a quelques jours au Congrès des États-Unis. En 1983-1984, le projet Garrison recevra une somme de l'ordre de 22 millions de dollars, la somme la plus élevée jamais affectée en un an depuis le lancement du projet. Pour ce qui est du Manitoba et, je présume, du Canada une telle affectation de fonds est entièrement inadmissible.